
Création d'une mini-déchèterie

Lamballe Terre & Mer

41 Rue Saint-Martin
BP 90456
22400 Lamballe

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Ronan Guichard

ronan.guichard@lamballe-terre-mer.bzh

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Avant le passage à la redevance incitative en 2012, les accès en déchèterie pour les professionnels étaient facturés suivant le volume et le type de déchets déposés. Avec l'instauration de la redevance incitative, les professionnels utilisant la déchèterie sont facturés à chaque dépôt en fonction du tonnage apporté. Il n'y a plus de distinction sur la nature du dépôt et le tarif est unique.

Sous l'ancienne configuration, les services techniques de la commune de Lamballe allaient vider le contenu de leur camion tous les jours en fin de journée. Cette méthode multipliait les dépôts journaliers ainsi qu'une perte de temps sur la journée de travail (la déchèterie se trouvant à 6 km de Lamballe). En poursuivant sur cette pratique en 2012, la commune de Lamballe a dépassée sa part fixe d'accès en déchèterie en très peu de temps. En effet, la dotation d'un conteneur à ordures ménagères donne lieu à 8 accès en déchèterie dans la part fixe, au-delà l'utilisateur paye un supplément pour chaque accès au-dessus de la part fixe. La commune de Lamballe s'est interrogée sur la gestion de ses déchets techniques suite à la réception de sa facture 2012 de dépôts en déchèterie.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La réflexion entreprise pour la création d'une « mini déchèterie » interne aux services techniques de la commune a pour finalité l'optimisation des flux de déchets du CTM déposés en déchèterie. Cette réflexion doit permettre de :

- réduire les allers-retours des agents en fin de journée ;
- réduire la facture allouée au CTM en effectuant un tri poussé des différents flux de déchets ;
- responsabiliser les agents du CTM à une bonne gestion de leurs déchets.

Résultats quantitatifs

Ce système de plate forme tampon de stockage existait déjà pour les déchets verts et les gravats sur un autre espace communal. Ce principe fonctionnant parfaitement, il a été étendu à l'ensemble des déchets du CTM pour regrouper la gestion des déchets en un seul point.

Le site n'est pas suivi quant aux volumes de déchets collectés. Seuls les dépôts en déchèterie sont comptabilisés dans le cadre de la redevance incitative. La modification de la méthode de travail a permis de réduire les accès en déchèterie du fait de la massification des dépôts. Ainsi, l'objectif de gain de temps et de qualité de service a été atteint.

L'objectif de la commune était de disposer d'un espace unique pour éviter la multiplicité des sites de stockage qui n'étaient pas évacués. Ainsi, le CTM a vu ses quantités de déchets être évacués dans la continuité ce qui a libéré de la place de rangement pour d'autres matériels.

Résultats qualitatifs

L'atout du site est lié à sa localisation : espace en face du CTM (ancien lieu de stockage des matières premières du service Voirie) ce qui permet une accessibilité des agents sur le retour des chantiers. L'espace est clôturé et l'accessibilité n'est possible que pendant les heures d'ouvertures du CTM.

La « mini déchèterie » est organisée comme une déchèterie classique : une zone de dépose des déchets dans des bennes (bois, encombrants, incinérables et ferraille), une zone pour des déchets spécifiques (D3E) et une dernière zone pour les déchets d'OMr, de sélectif et de CCR.

Chaque emplacement dispose d'un affichage spécifique suivant la nature des déchets acceptés. L'affichage en place est identique à celui présent en déchèterie pour faciliter le geste de tri.

La présence d'une personne référente à la gestion du site a permis entre la première et la deuxième année d'exploitation d'améliorer les performances de tri. De plus, cette personne est en contact direct avec les différents agents des services techniques et le chef d'équipe déchèterie de la communauté de communes.

MISE EN OEUVRE

Planning

Mars 2012 : réception de la facture des dépôts en déchèterie de la commune pour l'année 2011 ;

Mai 2012: 1ère réunion de travail sur le projet de « mini déchèterie » ;

Septembre-décembre 2012 : aménagement du site de stockage. Réalisation de la maçonnerie en régie ;

Mars 2013 : ouverture de la « mini déchèterie » ;

Mars 2013 : formation des responsables des différents pôles du CTM par le chef d'équipe de déchèterie ;

Juin 2013 : modification de la feuille de poste d'un agent technique pour suivre la bonne tenue du site.

Moyens humains

- les services techniques de la commune de Lamballe ont souhaité créer une « mini déchèterie » ;
- le service déchets ménagers a été partenaire dans le projet pour apporter un soutien technique et donner son avis concernant la création du nombre de bennes
- le chef d'équipe déchèterie a sensibilisé les responsables de chaque pôle des services techniques.

Moyens financiers

L'enveloppe budgétaire concernant la création des nouveaux silos, d'un petit aménagement pour le déchargement s'articule autour de 25 000 € HT. Le réaménagement de la plate de stockage des biens du CTM a été réalisé en régie. Le service Déchets Ménagers a financé la création des panneaux de communication au dessus des bennes.

Moyens techniques

Services Techniques Municipaux : réalisation des travaux d'aménagements sur le site de stockage : 5 silos pour sable, gravillon... et pose des 4 bennes de 5 m3 pour les différents flux ciblés par le service Déchets Ménagers.

Acquisition d'un véhicule adapté dans le cadre d'un renouvellement pour l'agent chargé de suivre le site en complément de son travail initial.

Service Déchets Ménagers : implication dans la répartition du nombre de bennes en fonction du mode de tri en déchèterie. Sensibilisation des agents des services techniques et dotation en visuels.

Partenaires mobilisés

Services Techniques municipaux: le service bâtiment a réalisé le réaménagement de la plate forme de stockage. Le service voirie a déposé sur site les 4 bennes dédiées au tri des différents flux ;

Service Déchets Ménagers: le service a identifié les différents flux de déchets du CTM afin de proposer une plate forme de tri optimale ;

Chef d'équipe déchèterie : l'agent a formé les responsables des différents pôles du CTM pour que ces derniers puissent transmettre le message ;

Agent responsable du site: l'agent a suivi une formation sur le tri des différents flux de déchets du CTM et répond aux interrogations des autres agents de la commune.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est facilement reproductible pour d'autres collectivités qui disposent de services techniques conséquents. Ce principe de zone de stockage tampon avant dépôt en déchèterie a été repris par le service Eau-Assainissement de Lamballe Communauté pour l'ensemble de ses déchets sauf les gravats.

Difficultés rencontrées

Cette action n'est pas en soit originale. Toutefois, elle interpelle les collectivités sur la gestion de leurs déchets et permet de massifier les dépôts en déchèterie.

Recommandations éventuelles

La principale difficulté rencontrée est surtout la rigueur imposée. En effet, lors de la première année, la formation des responsables de pôles du CTM n'a pas permis de transmettre le message escompté aux différents agents. De plus, la gestion du site n'était pas optimum en raison de l'absence d'une personne référente. Ce souci a été gommé suite à un départ d'un agent technique qui a été remplacé par une personne ayant déjà travaillé dans le milieu des déchets. Atout majeur dans cette démarche, le nouvel agent est plus au fait des modes de tri en déchèterie et peut donc corriger les erreurs des dépôts de ces collègues avant que les bennes partent en déchèterie.

L'opportunité de disposer d'un site permettant d'améliorer l'organisation et de rationaliser les déchets du CTM s'inscrit dans une démarche volontaire de la collectivité. Pour qu'un tel projet puisse aboutir et fonctionner correctement, la réflexion doit prendre en compte certes les gains de temps et les gains financiers mais aussi la responsabilisation des différents corps de métiers d'un service technique municipal autour de la gestion des déchets. Ultime action indispensable à la bonne réussite du projet réside dans la nécessité de mettre en place des formations pour la reconnaissance des déchets mais surtout cela passe par une phase de complément et de renouvellement de l'information.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dernière actualisation

Mai 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Stéphane LECOINTE

stephane.lecointe@ademe.fr

Direction régionale Bretagne